

# AVIS D’AFFICHAGE

## Approbation du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d’Aubagne et de l’Etoile

Par délibération n°URBA-025-14326/23/CM en date du 29 juin 2023, le Conseil de Métropole a approuvé le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d’Aubagne et de l’Etoile.

Conformément aux dispositions de l’article R.153-21, la délibération fait l’objet d’un affichage pour une durée d’un mois au siège de la Métropole Aix–Marseille–Provence (58 Boulevard Charles Livon -13007 Marseille), ainsi qu’au sein des douze communes du Pays d’Aubagne et de l’Etoile.

La délibération ainsi que les documents relatifs à l’approbation du PLUi sont tenus à la disposition du public à la Métropole Aix-Marseille-Provence (antenne du Pays d’Aubagne et de l’Etoile: 932 avenue de la Fleuride, ZI des Paluds - 13400 AUBAGNE) et dans les mairies des 12 communes concernées (hormis à Aubagne, consultation au service urbanisme: 180 Traverse de la Vallée – 13400 AUBAGNE), aux jours et heures habituels d’ouverture au public.